

Procès Verbal des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 11 mars 2013 à 20 heures 30 minutes

L'an 2013, le 11 avril, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance publique ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick ROGER, Maire.

Date de la convocation : 06/04/2013

Date d'affichage : 06/04/2013

ORDRE DU JOUR

Objet des délibérations :

N° 2013-016 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2013

N° 2013-017 : Frais de scolarité année 2012-2013 – communes extérieures

N° 2013-018 : Vote des budgets 2013 – commune, lot 3 la Collarde

N° 2013-019 : Avis sur la demande d'adhésion au SMIC des Vosges

Présents : Mr Patrick ROGER, Mr Pierre Jean CHANE, Mr Yvon FERRY, Mr Jean Pierre THOMASSIN, Mr Gilles FERRY, Mr Vincent KINZELIN, Mr Christophe SOURON, Mr Philippe PETIT, Mme Guillemette VISE, Mme Arlette BOURGUIGNON

Absents donnant pouvoir : Mme Jocelyne VALENTIN qui donne pouvoir à Mr Patrick ROGER, Mr Philippe PERQUIN à Mr Christophe SOURON

Absents : Mme Catherine VERMANDE, Mrs BOYON Alain et LOUIS Matthieu

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 12 (10 +2 pouvoirs)

Actes rendus exécutoires :

Après dépôt en Sous Préfecture de Neufchâteau le 15/04/2013

Et publication ou notification du 15/04/2013

A été nommé secrétaire : Mr Gilles FERRY

Lecture du Procès Verbal de la dernière séance : adopté à l'unanimité.

2013 – 016 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit les taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2013 :

- Taxe d'habitation :	18.45 %
- Taxe foncière (bâti) :	11.43 %
- Taxe foncière (non bâti) :	21.09 %

2013 – 017 : FRAIS DE SCOLARITE ANNEE 2012-2013 – COMMUNES EXTERIEURES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir à 500 €uros (cinq cents euros) par enfant le montant de la participation aux frais de scolarité des communes de Moncel sur Vair et Autigny la Tour pour l'année 2012/2013.

2013 – 018 : VOTE DES BUDGETS 2013 : COMMUNE, LOT 3 LA COLLARDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote les budgets 2012, comme suit :

COMMUNE :

Fonctionnement :	Dépenses :	593 982,00 €
	Recettes :	674 255,08 €
Investissement :	Dépenses :	174 563,26 €
	Recettes :	174 563,26 €

LOT 3 LA COLLARDE :

Fonctionnement :	Dépenses :	100 000,00 €
	Recettes :	100 000,00 €
Investissement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €

2013 – 019 : AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION AU SMIC DES VOSGES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation dans le département des Vosges, et les invite à se prononcer sur le demande d'adhésion présentée par le Syndicat Mixte d'adduction en eau potable de Presles, siège : Fresse sur Moselle. Avec cette nouvelle demande, le Syndicat compterait 508 collectivités adhérentes (461 communes et 47 groupements de communes).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour l'adhésion de la collectivité précitée.

Questions diverses :

Complément de compte rendu :

Le secrétaire de séance

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie le 15/04/2013 et transmis au contrôle de légalité le 15/04/2013

Le Maire,
Patrick ROGER